PR — ANNEXE P
TENUE VESTIMENTAIRE DES OFFICIELS

La tenue vestimentaire de l'officiel doit projeter une image d'élégance et de professionnalisme. Celle-ci est prescrite au code FIG et s'applique pour toutes les compétitions provinciales et plus, sanctionnées par GYMQC. Pour les compétitions régionales, le code vestimentaire est légèrement adapté.

GAF **GAM** **STR** **GR** **ACRO**	Il n'y a pas d'uniforme fourni par GYMQC. **Haut :** Chemisier ou chandail blanc Veston bleu marine uni dont la longueur doit être entre la taille et la mi-cuisse (Circuit régional : Veston optionnel mais fortement recommandé). Cravate pour les hommes (Circuit régional : optionnelle) **Bas :** Jupe ou pantalon bleu marine uni (jeans et/ou legging interdits). La longueur de la jupe doit être au niveau du genou Collants de couleur unie (couleurs vives interdites) **Chaussures :** Souliers fermés **foncés ou blancs** Non permis : bottes extérieures, sandales, mules, talons aiguille, espadrilles avec gros logo
PK	**Haut :** Polo fourni par GYMQC. **Bas :** Short, jupe ou pantalon noir ou bleu marine (jeans interdits). Collants de couleur unie (couleurs vives interdites) **Chaussures :** Souliers fermés de type espadrilles **Logo, etc.:** Aucune publicité ou message n'est permis. Le logo de la compagnie du vêtement ne doit pas excéder un total de 25cm^2.

NOTE IMPORTANTE :
Tout officiel dérogeant à la réglementation du code vestimentaire sera avisé verbalement sur place par le juge en chef de compétition. Après deux avis verbaux, le retrait du panel de juge est possible.